

11-7-13

EP 2606874

Datum
Date cf Form 1507
Date

Blatt
Sheet 1
Feuille

Anmelde-Nr:
Application No: 12 186 394.8
Demande n°:

Les pièces suivantes de la demande servent de fondement à l'examen:

Description, Pages

1-9 version initiale

Revendications, No.

1-13 version initiale

I. La présente demande est une demande divisionnaire. La demande mère est la demande ep 08 761 855.9. Elle satisfait aux critères de l'Art. 76(1) CBE.

II. Brevetabilité Art. 53(c)

La revendication 11 définit une "utilisation en cosmétique" pour réguler et stabiliser diverses atteintes de la peau et du cuir chevelu. Cela comprend implicitement des utilisations thérapeutiques qui ont également une fin cosmétique. Par conséquent elle ne satisfait pas les conditions de l'Art. 53(c) CBE.

III. Il est fait référence aux documents suivants :

D1: CH 682 217 A5'

D2: DATABASE WPI Week 200708 Derwent Publications Ltd., London, GB; AN 2007-076113 XP002451092 & JP 2006 104098 A

D3: DATABASE WPI Week 200377 Derwent Publications Ltd., London, GB; AN 2003-819640 XP002451093 & JP 2003 201229 A

D4: FR-A1-2 877 219

D5: FR-A1-2 877 576

D6: DE 28 44 614 A1

D7: FR-A1-2 706 771

D8: WO 2005/120452 A

D9: US 2003/077336 A1

D10: DE 195 33 777 A1

D11: DE 20 2004 012348 U

D12: DATABASE WPI Week 200706 Derwent Publications Ltd., London, GB; AN 2007-050778 XP002451094 & JP 2006 342120 A (WISE CONNECTION KK) 21 décembre 2006 (2006-12-21)

D13: DE 10 2005 010142 A1

D14: DE 10 2004 011968 A1

D15: DATABASE WPI Week 200019 Derwent Publications Ltd., London, GB; AN 2000-217905 XP002451095 & JP 2000 044439 A

D16: DATABASE WPI Week 200066 Derwent Publications Ltd., London, GB; AN 2000-675233 XP002451096 & JP 2000 247830 A

D17 : Key attributes of TKDL

IV. Nouveauté et activité inventive Art. 54 et 56 CBE

Au vu du contenu de l'art antérieur, l'objet des revendications 1-13 est nouveau car aucun des documents de l'art antérieur ne décrit de composition comprenant simultanément les ingrédients définis à la revendication 1 selon les combinaisons particulières de cette revendication.

Néanmoins ces revendications présentent un défaut d'activité inventive.

D'après la Jurisprudence constante des Chambres de Recours pour déterminer l'art antérieur le plus proche, il importe que la solution qu'il propose vise à atteindre le même objectif ou à obtenir le même effet que l'invention (I.D.3.2).

Dans le cas présent, selon la description, la présente demande se propose de fournir des compositions à base de

-un extrait hydroalcoolique d'Allium

-un extrait de Citrus

et

-soit un extrait de Paullinia et de Theobroma

-soit un extrait de Salix et du sulfate de zinc

pour

ralentir la chute des cheveux, stimuler leur croissance, augmenter leur densité, éliminer les pellicules, palier à leur vieillissement, palier aux atteintes aux ongles

et pour

traiter les atteintes du cuir chevelu, les dermatose, les troubles de cicatrisation, de la kératinisation, les lésions kératosiques, les troubles circulatoires et vasomoteurs.

Les documents cités comme art antérieur le plus proche pendant la phase internationale se proposent tous d'atteindre certains des effets obtenus dans le cadre de la présente invention et les compositions qui y sont décrites contiennent tous des ingrédients selon la revendication . Il est donc légitime de les choisir comme art antérieur le plus proche.

Il convient de noter que la formulation de la revendication avec le terme "renferment" n'exclut aucunement la présence d'agents actifs supplémentaires en plus des extraits définis à la revendication 1. Ainsi la présence "de nombreux" autres composants, même s'ils n'ont rien de commun avec ceux de la présente invention telle que définie à la revendication 1 n'a aucune importance.

N'importe quel des documents cités dans le rapport de recherche peut être considéré comme l'état de l'art antérieur le plus proche, chacun décrivant une composition comprenant au moins l'un des ingrédients de la revendication 1 et présentant au moins l'une des propriétés recherchées :

-**Allium**, notamment allium cepa, et **citrus**, notamment citrus lemon, tous deux seuls ou en mélange avec d'autres éléments : D1 : exemples; page 2, lignes 59-61; chute et repousse des cheveux; D2 : soin de la peau, hydratation, dermatose, inflammation, anti-vieillessement; résumé; D4 : anti-vieillessement, restructuration de la peau, soins divers ; page 2, ligne 15-21 et page 4, lignes 16-33; D5 : cicatrisation, pousse des cheveux..., page 2, lignes 16-27; page 5, lignes 5-9; D6 : pousse des cheveux; exemple; D7: anticancéreux, revendication 2; D8: psoriasis, exemple D ; D9 : anticancéreux, antithrombose... ; paragraphes 24 et 25; D10 : chute et repousse des cheveux, revendications, exemples; D11 : psoriasis, eczéma, paragraphes 1 et 15, exemples, revendications; D17 : repousse de cheveux, alopecie, canities, acné, dermatoses, lèvres, séborrhées, furoncles, pityriasis, dermatophytose ; pages 7, 9, 11, 13, 15, 17, 20, 24)

-**paullinia**, dont paullinia cupana et **theobroma**, dont theobroma cacao seul ou en mélange : D3 : anti-vieillessement; résumé; D12 : anti UV, anti-vieillessement; résumé; D13 : antichute et repousse des cheveux; revendications 2, 18-19; D14 : antiacné ; paragraphes 1 et 21; D15 : anti-vieillessement; D16: antichute et repousse des cheveux, résumé)

-**salix**, dont salix alba et **zinc** : D2 : soin de la peau, hydratation, dermatose, inflammation, anti-vieillessement ; D3 : anti-vieillessement; D9 : anti-radicaux libres, paragraphes 33; D14 : antiacné ; paragraphes 1 et 38; D17 : verrue, herpes; page 22).

La demande telle que déposée ne démontre aucune synergie et aucun effet inattendu. Or en vertu de la Jurisprudence constante des Chambres de Recours (I.D. 4.2), les prétendus avantages qui sont invoqués par rapport à l'état de la technique mais qui ne sont pas étayés par des preuves suffisantes ne peuvent pas être pris en considération pour déterminer le problème à la base de l'invention.

Le problème à résoudre par la présente demande est donc la mise à disposition de compositions alternatives à celles des documents de l'art antérieur le plus proche.

La question de l'activité inventive relève de l'évidence ou non d'une invention au vu de l'enseignement de l'art antérieur. Le nombre de documents pour arriver à l'invention n'est pas non plus un critère d'inventivité ou de non inventivité de l'objet revendiqué.

La solution consiste à associer des éléments connus pour apporter précisément les propriétés et effets recherchés. Les différents éléments définis à la revendication 1 sont connus pour avoir individuellement ou en mélanges les propriétés nécessaires aux revendications d'utilisation et de médicaments.

Par conséquent, mélanger ces ingrédients ou les compositions où ils sont contenus doit logiquement aboutir à des compositions présentant les propriétés de chaque ingrédient. Il s'agit d'une invention de combinaison pour laquelle aucune interaction fonctionnelle n'est démontrée. En d'autres termes, les ingrédients définis à la revendication 1 ne s'influencent pas mutuellement pour obtenir un effet allant au delà de la somme des effets qu'ils produisent individuellement.

L'homme de l'art confronté au problème énoncé ci-dessus et connaissant l'art antérieur D1-D17 préparera en toute logique une composition comprenant les ingrédients susceptibles de traiter ces pathologies et ces problèmes cosmétiques.

Ainsi l'objet des revendications 1-13 est le résultat de la combinaison des enseignements des documents D1-D17 et n'implique pas d'activité inventive.

De surcroît la demande ne fournit aucune preuve d'un effet sur toutes les atteintes de la peau, du cuir chevelu ou des phanères, sur toutes les atteintes des ongles, sur les pellicules. Il n'est pas établi en l'état du dossier que la composition de la revendication 1 puissent traiter toutes les pathologies qui ne sont pas décrites dans

les documents D1-D17. Ainsi pour ces aspects, il y a un doute sérieux que le problème posé soit résolu. Pour cette autre raison, l'objet des revendications 1-13 n'implique pas d'activité inventive.

Par ailleurs si la Demanderesse dépose des tests, elle est invitée à démontrer en quoi ces tests illustrent une activité inventive, et ce pour tout le domaine revendiqué, à savoir pour les différentes combinaisons définies à la revendication 1 et pour les différentes pathologies et/ou problèmes cosmétiques définis dans les revendications 11-13.

V. La description de la demande devrait être adaptée à toute(s) nouvelle(s) reformulation(s) des revendications effectuée(s) par la Demanderesse en réponse à cette lettre. Il est signalé à la Demanderesse que la demande ne peut être modifiée de manière que son objet s'étende au-delà du contenu de la demande telle qu'elle a été déposée (article 123(2) CBE).

Afin de faciliter l'examen de conformité au regard des dispositions de l'article 123(2) CBE des pièces modifiées de la demande, la Demanderesse est invitée à identifier clairement les modifications apportées, qu'il s'agisse de modifications par adjonction, remplacement ou suppression et à préciser sur quels passages de la demande telle que déposée ces modifications sont basées.

Ces modifications pourront, le cas échéant, être portées sous forme manuscrite sur une copie des parties concernées de la demande telle que déposée.

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	CH 682 217 A5 (LINDA SINGER DOLLA [CH]) 13 août 1993 (1993-08-13) * page 2, ligne 59 - ligne 61; exemples.* -----	1-13	INV. A61K8/27 A61K8/97 A61Q5/00 A61Q7/00 A61Q19/00 A61K36/00 A61K36/896 A61K8/896 A61K36/75 A61K36/76
Y	DATABASE WPI Week 200708 Thomson Scientific, London, GB; AN 2007-076113 XP002451092, & JP 2006 104098 A (ICHIMARU PHARCOS INC) 20 avril 2006 (2006-04-20) * abrégé *	1-13	
Y	DATABASE WPI Week 200377 Thomson Scientific, London, GB; AN 2003-819640 XP002451093, & JP 2003 201229 A (SHISEIDO CO LTD) 18 juillet 2003 (2003-07-18) * abrégé *	1-13	
Y	FR 2 877 219 A1 (BASRI FATIMA [FR]; KADRI AHMED [FR]) 5 mai 2006 (2006-05-05) * page 2, ligne 15 - ligne 21 * * page 4, ligne 16 - ligne 33 *	1-13	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A61K A61Q A61P
Y	FR 2 877 576 A1 (KADRI AHMED [FR]; BASRI FATIMA [FR]) 12 mai 2006 (2006-05-12) * page 2, ligne 17 - ligne 27 * * page 5, ligne 5 - ligne 9 *	1-13	
Y	DE 28 44 614 A1 (CZYPULL ALFRED) 8 mai 1980 (1980-05-08) * exemples *	1-13	
----- -/--			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 7 juin 2013	Examinateur Krattinger, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS				
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)	
Y	FR 2 706 771 A1 (PELLETIER JACQUES [FR]) 30 décembre 1994 (1994-12-30) * revendication 2 *	1-13		
Y	WO 2005/120452 A (PAVLOVIC KATICA [HR]) 22 décembre 2005 (2005-12-22) * exemple d *	1-13		
Y	US 2003/077336 A1 (MAFFETONE PHILIP B [US]) 24 avril 2003 (2003-04-24) * alinéas [0024], [0025], [0033] *	1-13		
Y	DE 195 33 777 A1 (WALTHER ARIA ELLEN [DE]) 13 mars 1997 (1997-03-13) * revendications; exemples *	1-13		
Y	DE 20 2004 012348 U (JABAL AMMAN ET AL) 7 octobre 2004 (2004-10-07) * alinéas [0001], [0015]; revendications; exemples *	1-13		
Y	DATABASE WPI Week 200706 Thomson Scientific, London, GB; AN 2007-050778 XP002451094, & JP 2006 342120 A (WISE CONNECTION KK) 21 décembre 2006 (2006-12-21) * abrégé *	1-13		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
Y	DE 10 2005 010142 A1 (KURT WOLFF GMBH & CO KG DR [DE]) 3 novembre 2005 (2005-11-03) * revendications 2,18,19 *	1-13		
Y	DE 10 2004 011968 A1 (HENKEL KGAA [DE]) 29 septembre 2005 (2005-09-29) * alinéas [0001], [0021], [0038] *	1-13		
	-/--			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications				
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 7 juin 2013	Examineur Krattinger, B	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

3
EPO FORM 1503 03.02 (FO4C02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	<p>DATABASE WPI Week 200019 Thomson Scientific, London, GB; AN 2000-217905 XP002451095, & JP 2000 044439 A (SHISEIDO CO LTD) 15 février 2000 (2000-02-15) * abrégé *</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1-13	
Y	<p>DATABASE WPI Week 200066 Thomson Scientific, London, GB; AN 2000-675233 XP002451096, & JP 2000 247830 A (NAGASE SANGYO KK) 12 septembre 2000 (2000-09-12) * abrégé *</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1-13	
Y	<p>DATABASE TKDL "Tila e Dohn ul Utraj", XP002698397, Database accession no. JA3/187C * le document en entier * & Ziya Al Ibn Al BaitarDin Abdullah: "Al Jaam'e li Mufradaat al Advia wal Aghzia", 1874 vol. II, page 115,</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
Y	<p>DATABASE TKDL [Online] Duhnul Utraj: XP002699232, Database accession no. AH3/797 * le document en entier * & "II" In: Ali Majoosi Ibn e Abbas: "Kaamil al Sena'ah", 2005 page 122,</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: right;">-/--</p>	1-12	
3 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 7 juin 2013	Examineur Krattinger, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPC Form 1503 03.02 (P04C02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	DATABASE TKDL [Online] "Dalook-e-Basl", XP002699233, Database accession no. WA1/181C * le document en entier * & Ibn Al Baitar Ziya Al- Din Abdullah: "Al Jaam'e li Mufradaat al Advia wal Aghzia", 1874 vol. I, page 96,	1-12	
Y	DATABASE TKDL [Online] "Zimaad Barae Daa-al-Salab", XP002699234, Database accession no. MH6/271P * le document en entier * & Ibn Al Baitar Ziya Al- Din Abdullah: "Al Jaam'e li Mufradaat al Advia wal Aghzia", 1874 vol. III, page 167,	1-12	
Y	DATABASE TKDL [Online] "Tila e Filfil Baraae Baalcher", XP002699235, Database accession no. JA7/460A4 * le document en entier * & Mohammad Azam Khan: "Muheet a Azaam", 1887 vol. III, page 268,	1-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
Y	DATABASE TKDL [Online] "Zimaad Kodi Barae Mohasa", XP002699236, Database accession no. JA6/4120 * le document en entier * & Mohammad Ghani Khan Najmul: "Khazaain-al-Advia", 1926 vol. III, page 435,	1-12	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 7 juin 2013	Examineur Krattinger, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 (03.02) (FOAC02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	<p>DATABASE TKDL [Online] "Tamradruitrasah", XP002699237, Database accession no. BP/1469 * le document en entier * & Vagbhatah: "Rasaratnasamuccayah", août 1999 (1999-08) vol. II, page 320,407,</p>	1-12	
Y	<p>DATABASE TKDL [Online] "Dawa e Bed Saadah", XP002699238, Database accession no. AA20/506E * le document en entier * & Abu Mohammad Bin Zakariyya Al Razi: "Bakr Kitaab al Haawi fil Tibb", 1967 vol. XX, page 414,</p>	1-12	
Y	<p>DATABASE TKDL [Online] "Arumsikahara Svarasah", XP002699239, Database accession no. RS17/2209 * le document en entier * & Smkaradajisastripade: "Aryabhisaka", 1957 page 161,</p>	1-12	
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			<p>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)</p>
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		7 juin 2013	Krattinger, B
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>& : membre de la même famille, document correspondant</p>	

3
EPO FORM 1523 03 02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 18 6394

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-06-2013

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CH 682217	A5	13-08-1993	AUCUN	
JP 2006104098	A	20-04-2006	AUCUN	
JP 2003201229	A	18-07-2003	AUCUN	
FR 2877219	A1	05-05-2006	FR 2877219 A1 WO 2006045963 A2	05-05-2006 04-05-2006
FR 2877576	A1	12-05-2006	AUCUN	
DE 2844614	A1	08-05-1980	AUCUN	
FR 2706771	A1	30-12-1994	AUCUN	
WO 2005120452	A	22-12-2005	AUCUN	
US 2003077336	A1	24-04-2003	AUCUN	
DE 19533777	A1	13-03-1997	AUCUN	
DE 202004012348 U		07-10-2004		
JP 2006342120	A	21-12-2006	JP 4804805 B2 JP 2006342120 A	02-11-2011 21-12-2006
DE 102005010142	A1	03-11-2005	DE 102005010142 A1 EP 1700617 A1	03-11-2005 13-09-2006
DE 102004011968	A1	29-09-2005	AUCUN	
JP 2000044439	A	15-02-2000	AUCUN	
JP 2000247830	A	12-09-2000	AUCUN	

EPO FORM P/0400

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82